

RESPONSABLE ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE (H/F)

Cadre d'emploi des animateurs (catégorie B)

Placé(e) sous la responsabilité du responsable de service, vous êtes en charge de l'organisation et du bon fonctionnement des temps périscolaires multi-site (maternelle et élémentaire). En particulier : la pause méridienne, les accueils périscolaires du matin et du soir et le transport scolaire.

Vous êtes le garant du projet éducatif et mettez en œuvre le projet pédagogique de façon opérationnelle.

Vous êtes secondé(e) par une animatrice référente, pouvant intervenir en fonction de vos besoins.



Missions et objectifs du poste

- Conception, élaboration, animation, mise en œuvre et évaluation du **projet pédagogique du site Périscolaire**, en lien avec le projet éducatif municipal, piloté par le service ;
- Élaboration avec les équipes périscolaires des **projets d'animation** ;
- **Garantie de la sécurité physique et affective de l'enfant** et de la qualité de son accueil durant les différents temps périscolaires ;
- Interlocuteur(trice) privilégié(e) des parents sur le site, vous leur assurez un accueil, un accompagnement et une information de qualité et organise cette fonction ;
- **Encadrement hiérarchique** et suivi de l'ensemble des personnels intervenant sur le site en temps périscolaires : ATSEM, animateurs périscolaires, intervenants extérieurs (individuels et associatifs) ;
- **Suivi des absences et des remplacements** des animateurs ;
- Garant de la qualité de la pause méridienne, vous exercez également un **lien fonctionnel avec les agents(es) de restauration**, en lien avec le responsable du service restauration du site ;
- Travail en collaboration avec les différents **partenaires de l'école**, externes et internes (directions d'école, associations, parents, structures 0-3 ans...) ;
- Participation aux **conseils d'école** pour les aspects périscolaires sur demande de l'élu(e), et aux **conseils périscolaires** organisés sur votre structure en lien avec votre responsable hiérarchique ;
- Réalisation et organisation de **tâches administratives et de gestion**, propres à garantir le bon fonctionnement de l'accueil : vérifications des pointages des présences et absences, commandes de matériels, mobilier, dans le respect du cadre budgétaire et comptable, tenue de tableaux de suivi de fréquentations, déclarations réglementaires auprès de SDJES, lien avec le service RH sur les présences des agents.

RESPONSABLE ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE (H/F)

Cadre d'emploi des animateurs (catégorie B)



Profil recherché

- BPJEPS option loisirs tous publics ou équivalent exigé ;
- Expérience sur poste similaire souhaitée ;
- Maîtrise du domaine éducatif et social, et de l'animation ;
- Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité en milieu scolaire ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant les accueils de loisirs déclarés à la SDJES ;
- Connaissance du développement de l'enfant et de l'évolution des familles ;
- Connaissance des outils bureautiques ;
- Capacité d'organisation, d'anticipation et d'initiatives ;
- Capacité d'analyse, d'évaluation et de synthèse ;
- Capacités rédactionnelles, relationnelles, à manager une équipe, à travailler en partenariat et à gérer des situations d'urgence ;
- Diplomatie, discrétion.

Recrutement par voie de mutation ou CDD de 3 ans renouvelable pour les contractuels.

Temps de travail annualisé, poste permanent à temps complet.

Rémunération selon grilles statutaires + régime indemnitaire + 13^e mois.

- Participation prévoyance et mutuelle
- Adhésion au COS38

Rejoignez-nous !

Contact et informations complémentaires

Maud DUCHOSAL, responsable du pôle Éducation, Enfance, Jeunesse
maud.duchosal@mairie-smu.fr

Postuler avant le :

14 avril 2025

Lettre de candidature et C.V. à :

Monsieur le Maire, 2 place de la mairie,
38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE
Ou par mail : recrutement@mairie-smu.fr